



**CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-CLEMENT-LES-PLACES**

PROCES-VERBAL

Séance du 28 octobre 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 octobre 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Présidente : Madame Patricia BLEIN, Maire

Secrétaire élue : Madame Florence DEJOIN

Étaient présents : Mme BLEIN Patricia – Mr COLLOMB Denis – Mr BLEIN Gilbert - Mme DEJOIN Florence – Mr PETIT Frédéric Mme RIVOLIER Jeanine – Mr DUPEUBLE Philippe – Mr BLEIN Gabriel – Mme SEVE Odile – Mme GEY Pascale – Mr FOL Daniel -

Absents excusés : Mme CHALANDON Bernadette (POUVOIR à Mr BLEIN Gilbert) – Mr BERGER Maxime – Mr SANCHEZ Sylvain – Mme TAGLIAZUCCHI Emilie

Approuve à l'unanimité des membres présents
le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 009 septembre 2025

1-PARTICIPATION COMMUNALE SIEMLY – EXERCICE 2026

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du montant de la participation provisoire aux charges du Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier pour l'année 2026 qui s'élève à 2 128.40 euros.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Décide de budgétiser la totalité de la participation au Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier soit 2 128.40 euros à l'article 65548 du budget primitif 2026.

2-QUOTE-PART RESEAU UNITAIRE – PARTICIPATION 2025

Pour rappel, la CCMDL est compétente en matière d'assainissement collectif et les communes conservent la compétence eaux pluviales. Les eaux usées et les eaux pluviales ne transitent pas toujours dans des réseaux de collecte séparés : ces réseaux sont dits unitaires.

Depuis le 01^{er} juillet 2022, l'exploitation des réseaux et des ouvrages d'assainissement a été confiée à

SUEZ ENVIRONNEMENT dans le cadre d'une DSP et SUEZ facture chaque année à la communauté de communes une quote-part liée à ces eaux claires qui transitent dans les réseaux unitaires.

Il était prévu que ce montant soit revu annuellement en fonction de la réduction effective des réseaux unitaires du territoire.

Le montant appelé par SUEZ pour l'année 2025 s'élève à 46 394.41 euros à répartir au prorata du linéaire des réseaux unitaires par commune soit 936 euros pour la commune de SAINT CLEMENT LES PLACES.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la délibération communautaire N° 19-0936 du 24 septembre 2019 actant le transfert de la compétence assainissement collectif,

Vu la délibération communautaire du 21 octobre 2025,

Vu le tableau présenté ci-dessous,

Ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants,

DECIDE

1-Fixe le montant de la participation de la commune à la gestion des eaux pluviales selon le montant appelé par SUEZ auprès de la CCMDL et le nombre de mètres linéaires de réseaux unitaires actualisés de la manière suivante :

NOM	Réseau unitaire 2024 kml actualisé	Participation 2024 (341.01 €/kml)	Réseau unitaire 2025 kml actualisé	Participation 2025 (390€/kml)
ST CLEMENT LES PLACES	2.4	818.41 €	2.4	936.00 €

2-Charge l'ordonnateur et le comptable public, chacun en ce qui le concerne, de la poursuite de l'exécution de la présente délibération.

3-ADHESION AU SERVICE MUTUALISE « ENERGIE ET BATIMENT » pour les communes situées sur la partie rhodanienne du territoire des Monts du Lyonnais

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'un service mutualisé « Energie et Bâtiment » s'est mis en place sur les 25 communes rhodaniennes de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais.

Ce service vise à partager un technicien « énergie et bâtiment » entre plusieurs communes n'ayant pas les ressources suffisantes pour s'en doter en interne.

L'objectif est de permettre à la commune de mener une politique énergétique maîtrisée sur son patrimoine bâti (chauffage, régulation, travaux d'isolation ...)

Le service mutualisé « Energie et Bâtiment » est porté par la CCMDL au travers du service Transition Ecologique situé dans le bâtiment du Parc Eco Habitat, en partenariat avec le SYDER lauréat de l'AMI SEQUOIA et de l'ALTE69 qui anime ce programme à l'échelle du Rhône.

La CCMDL et la commune s'engage au travers de la convention jointe à cette délibération. Le technicien « énergie et bâtiment » assure les missions explicitées dans cette convention.

Le montant de la cotisation pour bénéficier de la mission socle et des missions ponctuelles du service « Energie et Bâtiment » porté par la CCMDL pour les 25 communes rhodaniennes des Monts du Lyonnais s'élève entre 0.75 euros par habitant par an et 0.90 euros par habitant par an en fonction du nombre d'habitants.

Pour la commune de SAINT CLEMENT LES PLACES, le montant de la cotisation s'élève annuellement à 480 euros.

La commune s'engage pour une adhésion au service mutualisé « Energie et Bâtiment » sur une période de trois ans.

Monsieur le Maire propose d'adhérer au service mutualisé « Energie et Bâtiment » et il demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer à ce sujet.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé de Madame le Maire et sur sa proposition,
Après en avoir délibéré,

- 1- DECIDE d'adhérer au service mutualisé « Energie et Bâtiment » porté par la CCMDL
- 2- CHARGE Madame le Maire de l'exécution et de la poursuite de la présente délibération

4-APPROBATION DE LA CONVENTION DE DENEIGEMENT DES VOIES COMMUNALES A CONCLURE AVEC L'ETA DES BLES D'OR

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de SAINT CLEMENT LES PLACES envisage de faire appel à une entreprise de travaux agricoles pour assurer le déneigement de certains secteurs de la commune.

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de convention à mettre en place sur la commune de SAINT CLEMENT LES PLACES pour le déneigement des voies communales.

Elle précise que la rémunération des prestations assurées par l'entreprise de travaux agricoles se ferait sur la base de 60 euros HT par heure d'intervention.

Elle demande au Conseil Municipal de délibérer.

Après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité des membres présents la convention de déneigement et précise que la rémunération des prestations assurées par l'entreprise de travaux agricoles se fera sur la base de 60 euros HT par heure d'intervention.
- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de déneigement ainsi que tous les documents nécessaires à la bonne conclusion de cette affaire

5-ATTRIBUTION CHEQUES CADEAUX OSER AUX AGENTS COMMUNAUX – EXERCICE 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Décide d'attribuer des chèques cadeaux au personnel communal de la commune de SAINT CLEMENT LES PLACES pour les fêtes de fin d'année.
Les grades concernés sont : Les adjoints techniques territoriaux, l'adjoint administratif territorial et le rédacteur territorial soit 4 agents.

-Est informé du dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme depuis le 09 septembre 2025

Comptes-rendus des commissions communales et intercommunales :

-Compte-rendu formulé par Monsieur Gilbert BLEIN et Monsieur Gabriel BLEIN :

Les travaux de réaménagement de la RD 101 sont en cours d'avancement. L'entreprise TP LACASSAGNE a réalisé les travaux de réfection des réseaux humides. La société CITEOS mandatée par le SYDER gère actuellement la partie enfouissement des réseaux secs.

-Compte-rendu formulé par Jeanine RIVOLLIER:

Une réunion de la commission solidarités actives s'est tenue le 01^{er} octobre 2025 à la CHAPELLE SUR COISE.

Les points suivants ont été abordés :

- **BUSS Mobile de la fondation AJD :**

L'association propose des visites à domicile aux personnes en retrait afin de recréer un lien social, de faciliter l'accès à leurs droits ou de régulariser des droits incomplets.

L'équipe peut apporter un soutien aux communes. Tous les services proposés sont gratuits.

- **Nouveaux ateliers du service numérique :**

Le service numérique de la CCMDL – Les Ateliers Numériques » - lance deux nouvelles actions à destination des habitants du territoire :

*Projet téléphone portable : Ateliers gratuits sur inscription pour gagner en autonomie numérique

*Dispositif « Tracas du Net » - Accompagnement numérique gratuit et sans rendez-vous

A partir de septembre 2025, des permanences numériques sont proposées sans rendez-vous à toute personne rencontrant des difficultés avec les usages numériques du quotidien (messagerie, navigation internet...)

- **Service mobilité :**

Réseau unifié TCL : mise en place technique complexe. Le service mobilité reste disponible pour répondre à toutes les questions au sujet du réseau unifié (organisation, abonnements)

-Préparation budgétaire 2026

- Les restos du cœur : la commission propose d'inviter l'association à élargir la recherche de bénévoles aux communes limitrophes.

-Compte-rendu formulé par Monsieur Frédéric PETIT :

Une réunion de la commission Petite Enfance /Enfance Jeunesse a eu lieu le 15 octobre 2025 à SAINT SYMPHORIEN SUR COISE.

Les thèmes suivants ont été abordés :

- Bilan été des accueils de loisirs
- Bilan Monts P'tits Loisirs
- Sensibilisation personnel périscolaire
- Maison des Ados/Permanence sur le territoire
- SMDOAJE (Schéma Maintien et Développement de l'offre d'accueil du Jeune Enfant)

Le budget de la collectivité sera voté avant les élections pour favoriser la continuité. Les élus du prochain mandat auront la charge de statuer sur les demandes de subvention. Une orientation d'augmentation de 2% par rapport aux précédentes orientations budgétaires.

- Personnel périscolaire : Il est soulevé la difficulté du personnel périscolaire pour l'accompagnement des enfants. Différentes pistes sont évoquées : Analyse de la pratique ou au moins un temps annuel de rencontre entre pairs pour échanger sur leurs difficultés, leurs astuces...
- Compte-rendu du conseil d'école qui s'est tenu le 14 octobre 2025 :

Il est rappelé les modalités du fonctionnement et la composition du conseil d'école.

Il a été proposé de modifier le règlement intérieur.

L'effectif global de l'école à la date d'aujourd'hui est de 57 élèves répartis sur les 3 classes.

Le ministère de l'Education nationale a reconduit les évaluations nationales au mois de septembre.

Il est indiqué le projet d'école et les projets pédagogiques de l'année

L'école est labellisée pHARe Niveau 1, un label qui reconnaît l'engagement dans la prévention du harcèlement et la promotion d'un climat scolaire serein.

Un point est rappelé concernant la sécurité et la santé à l'école et le fonctionnement de la cantine, garderie et de l'amicale laïque.

Différentes demandes de travaux ont été formulées à la Mairie.

- Compte-rendu formulé par Madame Florence DEJOIN :

Le 04 octobre 2025 a eu lieu l'assemblée générale de K DANSE :

Très belle année avec 251 danseurs répartis en 23 groupes qui représentent 9 disciplines.

Changement de mode de gouvernance avec la mise en place d'une intelligence collective en collégiale. Les cotisations n'augmentent pas mais la majorité des professeurs sont bénévoles. Le résultat financier de l'exercice est très bénéficiaire.

Le 16 septembre 2025 s'est tenu l'assemblée générale de l'Amicale Laïque :

L'association est constituée de 43 familles, elle emploie 3 salariés. 6196 repas ont été servis et 4 332 heures de garderie dispensées. La municipalité a versé une subvention de 10 000 euros afin de subvenir au financement des salariés de ces activités. De nombreuses manifestations comme la vente de boudin, le loto, les burgers et la fête de l'école ont été organisés par l'association afin de financer la classe découverte et les différentes sorties des enfants.

Le 24 octobre 2025 a eu lieu l'assemblée générale de la fanfare l'Etoile. Elle est composée de 47 adhérents. Entre 2024 et 2025, 23 sorties ont été comptabilisées dont 16 payantes. L'association a difficilement équilibré ces comptes financiers suite à de l'investissement d'instruments de musique.

- Compte-rendu formulé par Monsieur Gabriel BLEIN :

Le sous-groupe de la commission « Assainissement » s'est réuni le 08 octobre 2025 à SAINT SYMPHORIEN SUR COISE.

Les thèmes suivants sont abordés :

-Contrôle du système d'assainissement lors de la vente d'un bien immobilier. La durée de validité est actuellement fixée à 1 an. Une décision d'augmenter la durée de validité à 2 ans sera indiquée dans le règlement.

-Travaux d'assainissement en partie privée : Lorsque des travaux de mise en séparatif sont réalisés, l'usager à un délai défini par la collectivité pour réaliser ses travaux de mise en séparatif en partie privée. A ce jour si ce délai n'est pas tenu, pas de pénalité mise en place. Le règlement sera modifié afin de fixer un cadre et ainsi avoir une règle prévue dans celui-ci.

Les élus de la commission « Voirie » avec les agents du SMAELT se sont rendus sur le hameau « Pin thibaud » pour examiner le problème du trop plein de l'étang. Plusieurs solutions sont envisageables pour le propriétaire.

- Compte-rendu formulé par Odile SEVE :

Une réunion de la commission « déchets » a eu lieu le 10 septembre 2025.

Les points suivants ont été abordés :

*Point sur la fin du porte-à-porte « Secteur 3 » : La fin du porte-à-porte sur les 8 dernières communes est prévue entre la mi-octobre et début décembre. A l'échéance de l'automne 2026, des choix seront à faire à la fois sur le matériel roulant et sur l'organisation de la collecte.

*Gestion des passages en déchetteries :

En 2024, et au regard d'abus constatés sur l'utilisation de certains badges d'accès en déchèterie, la commission avait proposé la mise en place de quotas de passage. La liste des usagers fréquentant plus de 24 fois par an la déchèterie a été transmise commune par commune cet été. Un vote est organisé pour déterminer la position des membres de la commission. 18 personnes votent pour une limitation à 24 passages par an, 1 personne vote pour une limitation à 30 passages par an.

*Traitements des déchets résiduels : Avancée des travaux SYDEMER et Métropole de LYON Des projets d'incinérateurs portés par le SYDEMER et la Métropole ont avancé. La commission est informée des principales avancées concernant ces projets mais aussi de la formalisation potentielle du partenariat pour la CCMDL.

Madame Odile SEVE, déléguée à la commission « Déchets » évoque un problème de voisinage quant au positionnement des colonnes situées lieu-dit « Croix Bayard ». Une discussion entre élus s'en est suivie.

Questions diverses :

- l'association l'Assaut des Places occupera la salle de cinéma le dimanche 23 novembre. Elle demande la possibilité d'utiliser ce local gracieusement. A l'unanimité des membres présents un avis favorable est émis.

- Le conseil municipal est avisé de l'attribution par le Département du Rhône d'une subvention d'un montant de 15 500 euros au titre des amendes de Police sur l'exercice 2025 pour le réaménagement et le développement d'une continuité piétonne entre la Rue de la Bise et la Rue du Lavoir.

- Le conseil municipal est informé de l'attribution par le Département du Rhône d'une subvention d'un montant de 24 750 euros pour la réfection des toilettes publiques situées sur la Place des tilleuls.

- Le repas des aînés organisé par le CCAS le 22 novembre sera servi à la salle d'animation et culturelle par l'Ail en ch'mise. Les personnes de 65 ans et plus ont été conviées à cette journée festive.

- Monsieur Gaëtan GODARD a pris son poste d'adjoint technique territorial le 01^{er} octobre 2025 en remplacement de Monsieur Nicolas DUHAUT. Monsieur Tomy BERTINELLI, agent intérimaire a terminé son contrat le 17 octobre 2025.

-Madame le Maire informe que la fête du 08 décembre sera organisée par plusieurs associations associations de la commune de 18H30 à 22H, sur la Place des Potiers.

- La fête de l'élevage départementale et la finale régionale du concours de labour aura lieu sur la commune de SAINT CLEMENT LES PLACES les 05 et 06 septembre 2026. Une présentation de la fête aux partenaires financiers et à certains élus aura lieu le 30 octobre 2025 à la salle d'animation. Cette manifestation sera portée par les jeunes agriculteurs.

- La prochaine séance du conseil municipal est fixée le 02 décembre 2025.

Délibère au sujet de nombreuses autres questions diverses.

Le Maire,

Patricia BLEIN



La secrétaire,

Florence DEJOIN

